

MODIFICATION N° 6

datée du 16 mai 2024

apportée à la Partie A et à la Partie B du prospectus simplifié des Fonds Fidelity daté du 9 novembre 2023, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 14 décembre 2023, la modification n° 2 datée du 8 janvier 2024, la modification n° 3 datée du 19 janvier 2024, la modification n° 4 datée du 15 avril 2024 et la modification n° 5 datée du 3 mai 2024

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et parts de série Gestion privée du Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada

parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Expansion Canada

parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Potentiel Canada

parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et parts de série FNB du Fonds Fidelity Canada Plus

parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture systématique des devises

parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé – Couverture systématique des devises

parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Couverture systématique des devises

parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Dividendes américains – Couverture systématique des devises

parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Leadership au féminin – Couverture systématique des devises

parts des séries A, B, F, O du Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale



**parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et parts de série FNB du Fonds Fidelity
Potentiel mondial**

parts des séries A, B, F, O du Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Stratégies
et tactiques**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et parts de série Gestion privée
du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity
Équilibre Amérique**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Équilibre
Amérique – Devises neutres**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et parts de série Gestion privée
du Portefeuille Fidelity Revenu mondial**

**parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et parts de série Gestion privée
du Portefeuille Fidelity Croissance mondiale**

parts des séries A, B, F, O, S5, S8, T5, T8 du Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2005

**parts des séries A, B, F, O du Fonds Fidelity Titres américains à rendement
élevé – Devises neutres**

**parts des séries A, B, F, O et parts de série Gestion privée du Fonds Fidelity
Obligations multisectorielles – Devises neutres**

**parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes de grande
qualité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions canadiennes
de grande qualité*)**

**parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes à faible
volatilité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions canadiennes
à faible volatilité*)**

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux*)

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres*)

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains élevés – Devises neutres*)

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines de grande qualité – Devises neutres*)

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres*)

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Actions internationales à faible volatilité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions internationales à faible volatilité*)

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB Métavers total (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Métavers total*)

parts des séries B, F, O du Fonds Fidelity FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique

parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et parts de série FNB du Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes

**parts des séries B, F, O et parts de série FNB du Fonds Fidelity Alternatif
Marché neutre**

(les « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié afin de faire ce qui suit :

- a) donner avis aux investisseurs des fusions proposées visant les Fonds Fidelity (les « **Fonds en dissolution** ») avec les fonds communs de placement respectifs (les « **Fonds prorogés** »), tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit :

Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Portefeuille Fidelity Passage ^{MC} 2005	Portefeuille Fidelity Passage ^{MC} Revenu
Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Actions américaines
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique
Fonds Fidelity Dividendes américains – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Dividendes américains
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé
Fonds Fidelity Leadership au féminin – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Leadership au féminin
Fonds Fidelity Stratégies et tactiques	Portefeuille Fidelity Équilibre mondial
Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale	Fonds Fidelity Potentiel mondial

- b) donner avis aux investisseurs que, à la fermeture des bureaux le 15 mai 2024, les fonds suivants n'acceptent plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes : Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes de grande qualité, Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes à faible volatilité, Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux, Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Actions internationales à faible volatilité et Fonds Fidelity FNB Métavers total. Fidelity procédera à la dissolution de ces Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date (la « **date d'entrée en vigueur** »). Toutes les parts détenues après la dissolution seront soumises à un rachat obligatoire;
- c) ajouter une option de souscription en dollars américains pour les parts de série A du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial;

- d) ajouter des parts de série A au Fonds Fidelity Potentiel mondial;
- e) ajouter des parts de série Q aux fonds suivants : Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, Fonds Fidelity Expansion Canada, Fonds Fidelity Potentiel Canada, Fonds Fidelity Canada Plus, Fonds Fidelity Potentiel mondial, Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux, Portefeuille Fidelity Revenu mondial, Portefeuille Fidelity Croissance mondiale, Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres, Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique, Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes et Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre;
- f) changer la description des parts des séries F, F5 et F8; et
- g) réviser l'indice de référence des Fonds Fidelity Équilibre Amérique et Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres.

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 6 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus simplifié.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques qu'il faut apporter au prospectus simplifié pour effectuer ces modifications sont énoncées ci-après :

Partie A

1. Page couverture

La page couverture est modifiée pour indiquer que :

- i) les parts de série A sont admissibles à des fins de placement dans le Fonds Fidelity Potentiel mondial; et
- ii) les parts de série Q sont admissibles à des fins de placement dans les fonds suivants : Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, Fonds Fidelity Expansion Canada, Fonds Fidelity Potentiel Canada, Fonds Fidelity Canada Plus, Fonds Fidelity Potentiel mondial, Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux, Portefeuille Fidelity Revenu mondial, Portefeuille Fidelity Croissance mondiale, Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres, Fonds

Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique, Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes et Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre.

2. Souscriptions, échanges et rachats

Comment souscrire des parts des Fonds

Les paragraphes suivants sont ajoutés directement après le troisième paragraphe de l'intertitre « Comment souscrire des parts des Fonds – Séries FCP », à la page 60 :

« À la fermeture des bureaux le 15 mai 2024, les fonds suivants n'acceptent plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes : Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes de grande qualité, Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes à faible volatilité, Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux, Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB Actions internationales à faible volatilité et Fonds Fidelity FNB Métavers total. Fidelity procédera à la dissolution de ces Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date.

À la fermeture des bureaux le 15 mai 2024, les fonds suivants n'acceptent plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes : Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2005, Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture systématique des devises, Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Couverture systématique des devises, Fonds Fidelity Dividendes américains – Couverture systématique des devises, Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé – Couverture systématique des devises, Fonds Fidelity Leadership au féminin – Couverture systématique des devises, Fonds Fidelity Stratégies et tactiques et Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale (individuellement ou collectivement, « **Fonds en dissolution** »). Sous réserve de la réception de l'approbation des investisseurs des Fonds en dissolution, selon le cas, les Fonds en dissolution seront fusionnés avec leur fonds prorogé respectif et dissous après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous au profil de fonds de chaque Fonds en dissolution.

3. **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?**

Le 3 juin 2024, les rangées visant les « Fonds Fidelity Équilibre Amérique » et « Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres » dans le tableau présenté à l'intertitre « Indice de référence de chaque Fonds », à la page 144, sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

FONDS	INDICE DE RÉFÉRENCE OU FONDS FIDELITY
Fonds Fidelity Équilibre Amérique	<ul style="list-style-type: none"> • Indice S&P 500 – à 50 % • Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond – à 25 % • Indice MSCI Monde des actions à petite capitalisation – à 15 % • Indice ICE BofA U.S. High Yield Constrained – à 5 % • Indice Bloomberg 3 Month U.S. Treasury Bill – à 5 %
Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres	<ul style="list-style-type: none"> • Indice S&P 500 (couvert en \$ CA) – à 50 % • Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 25 % • Indice MSCI Monde des actions à petite capitalisation (couvert en \$ CA) – à 15 % • Indice ICE BofA U.S. High Yield Constrained (couvert en \$ CA) – à 5 % • Indice Bloomberg 3 Month U.S. Treasury Bill (couvert en \$ CA) – à 5 %

4. **Description des parts offertes par les Fonds**

Au sujet des séries

La description des parts des séries F, F5 et F8 à l'intertitre « Au sujet des séries », aux pages 165 et 166, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« Parts de série F

Les parts de série F sont assorties de frais de gestion et de conseil et de *frais d'administration* combinés inférieurs à ceux des parts des séries A, B, S5, S8, T5 ou T8. Au lieu que Fidelity ou des investisseurs de détail détenant des parts de série F paient des frais de souscription à des *courtiers*, ce sont des investisseurs de détail détenant des parts

de série F qui pourraient payer soit des frais à leur *courtier* pour les conseils en placement ou les services d'administration et de gestion que ce dernier fournit, soit des frais à leur courtier à escompte pour les services, outils et autres types d'assistance que ce dernier offre.

Les investisseurs de détail, à l'exception des programmes de fonds de fonds ou de placement collectif similaire, peuvent souscrire des parts de série F dans un compte à honoraires auprès de leur *courtier* pour lequel ils versent des frais directement à leur *courtier*, à condition que leur *courtier* ait conclu avec Fidelity l'entente d'admissibilité appropriée. Les investisseurs de détail peuvent également souscrire des parts de série F par l'intermédiaire d'une plateforme de courtage à escompte, à condition que le courtier à escompte offre des parts de série F sur sa plateforme.

Nous ne payons ni courtage ni commission de suivi aux *courtiers* ou aux courtiers à escompte qui vendent des parts de série F, ce qui signifie que nous pouvons imputer au Fonds des frais de gestion et de conseil plus bas étant donné que vous pourriez verser des frais directement à votre *courtier* ou courtier à escompte. Le placement minimal initial pour des parts de série F d'un Fonds et d'un Mandat est 500 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Autres points à considérer lors de la souscription de parts de série F par l'intermédiaire d'un courtier

Les investisseurs de détail, à l'exception des investisseurs des Mandats, peuvent également souscrire des parts de série F et verser des frais à leur *courtier* en autorisant Fidelity à faire racheter de leur compte des parts de série F d'une valeur égale au montant des frais payables par eux à leur *courtier* (plus les taxes applicables) et à verser le produit du rachat à leur *courtier*. Les investisseurs de détail sont admissibles à faire racheter par Fidelity leurs parts de série F et à faire verser le produit du rachat à leur *courtier*, si :

- ils ne détiennent pas leurs parts de série F dans un compte à honoraires pour lequel ils versent des frais directement à leur *courtier*;
- leur *courtier* a conclu avec Fidelity l'entente d'admissibilité appropriée;
- ils ont conclu une convention relative aux frais de service-conseil avec leur *courtier* et Fidelity;
- la convention relative aux frais de service-conseil doit indiquer le taux des frais de service-conseil que l'investisseur de détail a négocié avec le *courtier* pour les conseils que ce dernier donne à l'investisseur de détail à l'égard de la souscription et de la vente de parts des Fonds Fidelity ou pour la prestation de services

d'administration et de gestion à l'égard des parts des Fonds Fidelity de l'investisseur de détail.

Si un investisseur de détail conclut une convention relative aux frais de service-conseil, Fidelity facilitera le versement des frais de service-conseil (plus les taxes applicables) de l'investisseur de détail au *courtier*, en procédant au rachat des parts de série F de l'investisseur de détail chaque trimestre et en faisant parvenir au *courtier* le produit du rachat aux fins du paiement des frais de service-conseil. Reportez-vous à la rubrique ***Frais et charges*** pour obtenir des précisions.

Les investisseurs des Mandats ne peuvent conclure une convention relative aux frais de service-conseil.

Il incombe à votre *courtier* de décider si vous êtes admissible à souscrire et à continuer de détenir des parts de série F. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des parts de série F, votre *courtier* est responsable de nous dire d'échanger vos parts contre des parts de série B du même Fonds ou de les faire racheter.

Parts de série F5

Les parts de série F5 visent à offrir aux investisseurs de détail des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Les dispositions ci-dessus relativement aux parts de série F s'appliquent également aux parts de série F5. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des parts de série F5, celles-ci seront échangées contre des parts de série S5. Le placement minimal initial pour des parts de série F5 d'un Fonds et d'un Mandat est 5 000 \$ et 150 000 \$, respectivement.

Parts de série F8

Les parts de série F8 visent à offrir aux investisseurs de détail des flux de trésorerie avantageux sur le plan fiscal au moyen du versement de distributions mensuelles de remboursement de capital. Les dispositions ci-dessus relativement aux parts de série F s'appliquent également aux parts de série F8. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des parts de série F8, celles-ci seront échangées contre des parts de série S8. Le placement minimal initial pour des parts de série F8 d'un Fonds et d'un Mandat est 5 000 \$ et 150 000 \$, respectivement. »

Partie B1

1. Page couverture et couverture arrière

La page couverture et la couverture arrière sont modifiées afin d'indiquer que :

- i) les parts de série A sont admissibles à des fins de placement pour le Fonds Fidelity Potentiel mondial; et
- ii) les parts de série Q sont admissibles à des fins de placement pour les fonds suivants : Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, Fonds Fidelity Expansion Canada, Fonds Fidelity Potentiel Canada, Fonds Fidelity Canada Plus, Fonds Fidelity Potentiel mondial, Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux, Portefeuille Fidelity Revenu mondial, Portefeuille Fidelity Croissance mondiale, Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres, Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres, Fonds Fidelity FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique, Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes et Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre.

2. Profil de fonds du Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 1, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 1, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,85 %	0,100 %

3. Profil de fonds du Fonds Fidelity Expansion Canada

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 4, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 4, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,85 %	0,100 %

4. Profil de fonds du Fonds Fidelity Potentiel Canada

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 10, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 10, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,85 %	0,100 %

5. Profil de fonds du Fonds Fidelity Canada Plus

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 16, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 16, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,85 %	0,100 %

6. Profil de fonds du Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture systématique des devises

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 37 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity propose de procéder à la fusion du Fonds avec le Fonds Fidelity Actions américaines (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. L'assemblée extraordinaire connexe des porteurs de parts du Fonds se tiendra sous la forme d'une assemblée virtuelle le 24 juillet 2024 en vue de l'examen des résolutions présentées dans le cadre de la fusion et du vote sur celles-ci. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères

de la politique de fusion de fonds, le *CEI* du Fonds a formulé une recommandation positive sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Fonds selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Veuillez vous reporter aux pages 34 à 36 pour obtenir des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Actions américaines. »

7. Profil de fonds du Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé – Couverture systématique des devises

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 43 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity propose de procéder à la fusion du Fonds avec le Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. L'assemblée extraordinaire connexe des porteurs de parts du Fonds se tiendra sous la forme d'une assemblée virtuelle le 24 juillet 2024 en vue de l'examen des résolutions présentées dans le cadre de la fusion et du vote sur celles-ci. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères de la politique de fusion de fonds, le *CEI* du Fonds a formulé une recommandation positive sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Fonds selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Veuillez vous reporter aux pages 40 à 42 pour obtenir des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé. »

8. Profil de fonds du Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Couverture systématique des devises

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 50 :

« Suite à son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity propose de procéder à la fusion du Fonds avec le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. L'assemblée extraordinaire connexe des porteurs de parts du Fonds se tiendra sous la forme d'une assemblée virtuelle le 24 juillet 2024 en vue de l'examen des résolutions présentées dans le cadre de la fusion et du vote sur celles-ci. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères

de la politique de fusion de fonds, le *CEI* du Fonds a formulé une recommandation positive sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Fonds selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Veuillez vous reporter aux pages 47 à 49 pour obtenir des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique. »

9. Profil de fonds du Fonds Fidelity Dividendes américains – Couverture systématique des devises

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 59 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity propose de procéder à la fusion du Fonds avec le Fonds Fidelity Dividendes américains (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. L'assemblée extraordinaire connexe des porteurs de parts du Fonds se tiendra sous la forme d'une assemblée virtuelle le 24 juillet 2024 en vue de l'examen des résolutions présentées dans le cadre de la fusion et du vote sur celles-ci. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères de la politique de fusion de fonds, le *CEI* du Fonds a formulé une recommandation positive sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Fonds selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Veuillez vous reporter aux pages 53 à 55 pour obtenir des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Dividendes américains. »

10. Profil de fonds du Fonds Fidelity Leadership au féminin – Couverture systématique des devises

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 73 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity propose de procéder à la fusion du Fonds avec le Fonds Fidelity Leadership au féminin (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. L'assemblée extraordinaire connexe des porteurs de parts du Fonds se tiendra sous la forme d'une assemblée virtuelle le 24 juillet 2024 en vue de l'examen des résolutions présentées dans le cadre de la fusion et du vote sur celles-ci. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères

de la politique de fusion de fonds, le *CEI* du Fonds a formulé une recommandation positive sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Fonds selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Veuillez vous reporter aux pages 69 à 72 pour obtenir des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Leadership au féminin. »

11. Profil de fonds du Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 120 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity propose de procéder à la fusion du Fonds avec le Fonds Fidelity Potentiel mondial (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères de la politique de fusion de fonds, le *CEI* du Fonds a donné son approbation sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Fonds selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Veuillez vous reporter aux pages 154 à 156 pour obtenir des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Potentiel mondial. »

12. Profil de fonds du Fonds Fidelity Potentiel mondial

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 154, est modifiée par l'ajout de la série A* et de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 154, est modifiée par l'ajout des rangées suivantes au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	A	2,00 %	0,325 %
	Q	0,85 %	0,140 %

13. Profil de fonds du Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 163, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 163, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,85 %	0,140 %

Partie B2

1. Page couverture et couverture arrière

La page couverture et la couverture arrière sont modifiées pour indiquer que les parts de série Q sont admissibles aux fins de placement pour les fonds suivants : Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique, Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes et Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre.

2. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes de grande qualité

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 4 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

3. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes à faible volatilité

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 8 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

4. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 11 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

5. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 15 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

6. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés – Devises neutres

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 22 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

7. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité – Devises neutres

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 29 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n’accepte plus de nouvelles souscriptions ni d’échanges entrants, à l’exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

8. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 36 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n’accepte plus de nouvelles souscriptions ni d’échanges entrants, à l’exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

9. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Actions internationales à faible volatilité

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 51 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n’accepte plus de nouvelles souscriptions ni d’échanges entrants, à l’exception des opérations systématiques existantes. Toutes les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

10. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB Métavers total

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 61 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Fonds n’accepte plus de nouvelles souscriptions ni d’échanges entrants, à l’exception des opérations systématiques existantes. Toutes

les parts détenues après la dissolution du Fonds seront soumises à un rachat obligatoire. »

11. Profil de fonds du Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 88, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 88, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,25 %	0,075 %

12. Profil de fonds du Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 122, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 122, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	1,15 %	0,140 %

13. Profil de fonds du Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 131, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 131, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	1,15 %	0,140 %

Partie B3

1. Page couverture et couverture arrière

La page couverture et la couverture arrière sont modifiées afin d'indiquer que les parts de série Q sont admissibles aux fins de placement pour les fonds suivants : Portefeuille Fidelity Revenu mondial, Portefeuille Fidelity Croissance mondiale, Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres et Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres.

2. Profil de fonds du Fonds Fidelity Stratégies et tactiques

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 28 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024, Fidelity propose de procéder à la fusion du Fonds avec le Portefeuille Fidelity Équilibre mondial (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. L'assemblée extraordinaire connexe des porteurs de parts du Fonds se tiendra sous la forme d'une assemblée virtuelle le 24 juillet 2024 en vue de l'examen des résolutions présentées dans le cadre de la fusion et du vote sur celles-ci. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères de la politique de fusion de fonds, le CEI du Fonds a formulé une recommandation positive sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Fonds selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Veuillez vous reporter aux pages 88 à 90 pour obtenir des renseignements essentiels sur le Portefeuille Fidelity Équilibre mondial. »

3. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 82, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 82, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,70 %	0,120 %

4. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Détails sur le fonds

La rangée « Type de titres », à la page 88, est modifiée par le remplacement des mots « séries A » par les mots « séries A* ».

5. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Croissance mondiale

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 94, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 94, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,85 %	0,120 %

6. Profil de fonds du Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2005

Le texte suivant est ajouté à la fin de la rubrique « Détails sur le fonds » figurant à la page 106 :

« Suite à la publication de son communiqué de presse du 15 mai 2024 et conformément aux objectifs de placement du Portefeuille, Fidelity propose de procéder à la fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage^{MC} Revenu (la « fusion »), laquelle devrait se conclure le 6 septembre 2024 ou vers cette date. Le Portefeuille n'accepte plus de nouvelles souscriptions ni d'échanges entrants, à l'exception des opérations systématiques existantes. Étant donné que la fusion respecte les critères de la politique de fusion de fonds, le CEI du Portefeuille a donné son approbation sous la forme d'une instruction permanente qu'il a adressée à Fidelity et au Portefeuille selon laquelle la fusion aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Portefeuille. Veuillez vous reporter aux pages 154 à 156 pour

obtenir des renseignements essentiels sur le Portefeuille Fidelity Passage^{MC} Revenu. »

7. Profil de fonds du Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 174, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 174, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,75 %	0,086 %

8. Profil de fonds du Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres

Détails sur le fonds

- a) La rangée « Type de titres », à la page 188, est modifiée par l'ajout de la série Q.
- b) La portion du tableau qui s'intitule « Frais de gestion et de conseil et frais d'administration », à la page 188, est modifiée par l'ajout de la rangée suivante au tableau intégré :

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration**
	Q	0,60 %	0,105 %

QUELS SONT VOS DROITS?

Séries FCP

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'un OPC que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Dans certaines provinces et certains territoires, la législation en valeurs mobilières vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et d'obtenir un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Série FNB

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres d'un fonds négocié en bourse. Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts, si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

Fidelity a obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme au prospectus. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de parts de série FNB des Fonds ne pourra invoquer l'inclusion d'une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus ou toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation de preneur ferme.

Pour plus d'information concernant les droits qui leur sont conférés, les souscripteurs ou acquéreurs se reporteront à la législation en valeurs mobilières pertinente et aux décisions mentionnées précédemment et consulteront éventuellement un avocat.

ATTESTATION DU FIDUCIAIRE, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 16 mai 2024

La présente modification n° 6 datée du 16 mai 2024 apportée au prospectus simplifié des Fonds Fidelity daté du 9 novembre 2023, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 14 décembre 2023, la modification n° 2 datée du 8 janvier 2024, la modification n° 3 datée du 19 janvier 2024, la modification n° 4 datée du 15 avril 2024 et la modification n° 5 datée du 3 mai 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

« *Robert Lloyd Strickland* »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction

Fidelity Investments Canada s.r.i.

« *Philip McDowell* »

PHILIP McDOWELL

Chef des finances, Fidelity Canada

Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.,
EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET
DE PROMOTEUR DES FONDS

« *Barry Myers* »

BARRY MYERS

Administrateur

« *Russell Kaunds* »

RUSSELL KAUNDS

Administrateur